



Le Ministre des Finances

Communiqué de presse

Régularisation fiscale: mise à jour des chiffres deuxième et troisième cycles.

La deuxième régularisation qui a été clôturée le 15 juillet 2013 a fourni au budget de 2013 un montant de 813 millions d'euros ; l'objectif budgétaire était de 488 millions d'euros. 10.176 dossiers de cette régularisation doivent encore être traités, pour un montant déclaré de 1,1 milliard d'euros. On peut encore en attendre un supplément d'environ 300 millions.

La troisième régularisation fiscale s'est déroulée du 15 juillet au 31 décembre 2013. Jusqu'à cette date, les particuliers, les entreprises, mais aussi les personnes morales soumises à l'impôt des personnes morales, pouvaient encore introduire des dossiers. Il était ainsi possible, une fois encore, de profiter de la possibilité de s'acquitter correctement des impôts pour une fraude fiscale du passé.

Au 31 décembre 2013, 6.185 dossiers de régularisation avaient été déposés. Un montant total de 2,285 milliards d'euros a été déclaré. Environ 500 dossiers ont été introduits avec un montant provisoire fixé par compte. D'après la loi, ces dossiers doivent être complétés dans les six mois. Cela fera encore évoluer le montant déclaré. Ces dossiers doivent maintenant encore être traités, de sorte que les recettes réelles n'apparaîtront qu'ultérieurement. D'après les estimations, cela pourrait encore rapporter au moins 800 millions d'euros supplémentaires. Pour le troisième cycle, l'objectif budgétaire était de 80 millions pour 2014.

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –
davine.dujardin@ckfin.minfin.be

Kabinet Koen GEENS, Minister van Financiën
Wetstraat 12
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre des Finances
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles

.be